

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 48

Artikel: On mènadzo iô on ne sè tsecagnè pas
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les conseils de ministres se tiennent à l'Elysée, et là, les choses se passent avec un certain appareil.

A leur arrivée, les ministres sont introduits par l'huissier de service, d'abord dans le *salon de Cléopâtre*, puis dans le *salon des Souverains*, où chacun prend sa place déterminée.

La place du président du conseil, en face du président de la République, est occupée, en son absence, par le garde des sceaux, qui supplée à l'occasion le président du conseil.

En temps ordinaire, le ministre de la justice est assis à droite du président de la République, qui a, à sa gauche, le ministre des affaires étrangères.

Le président du conseil est assis entre le ministre des finances et le ministre de la guerre. Viennent ensuite les ministres de la marine, de l'instruction publique, des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et le ministre des colonies.

Dès que tous les ministres sont arrivés, l'huissier avise l'officier de service, qui, à son tour, prévient le secrétaire général de la présidence. Celui-ci, enfin, se met aussitôt à la disposition de M. Casimir Perrier, pour l'accompagner jusqu'au salon des Souverains.

A l'entrée du président, les ministres se lèvent. M. Casimir Perrier serre la main à chacun d'eux, puis la séance est, par lui, déclarée ouverte.

Notons que nul — à moins d'une décision prise en ce sens par le conseil tout entier — ne pénètre dans la salle des délibérations, tant que dure la réunion.

Détail piquant: M. Casimir Perrier est assis sur un fauteuil du plus pur style Empire; tandis que les ministres n'ont à leur disposition que des sièges ordinaires, recouverts de velours vert. Il n'y a pas de sonnette pour le président, — ce qui ne veut pas dire qu'on n'élève jamais la voix.

Le salon des Souverains est ainsi nommé parce qu'une série de médailles des Souverains d'Europe y fut placée sous l'Empire, — et s'y trouve encore. On y voit notamment les portraits de l'empereur François-Joseph, tout jeune; de Victor-Emmanuel, du roi de Wurtemberg, de la reine Victoria et enfin du pape Pie IX.

Lorsque, pour une raison quelconque, la réunion des ministres n'est pas présidée par le chef de l'Etat, et que c'est au président du conseil qu'est dévolue cette fonction, le conseil prend le nom de conseil de cabinet et il se tient au ministère dont est titulaire le président du conseil.

Dans ce cas, les choses se passent avec beaucoup plus de simplicité et aucun cérémonial spécial n'est observé.

On mènadzo iò on ne sè tsecagnè pas.

— Eh bin, lo mariâdzot qu'est-te que l'est?

— L'est on galé et onna grachâosa que sè reluquont, que décident eintrè leu dè férè on bet d'accordâiron, que sè font ailliettâ devant la maison dè coumouna et que sè vont férè accobliâ pè l'Etat civi.

— Eh bin vâî! et pi ein après?

— Ma fâî, ein après, cein va coumeint cein pâo; quand faut drumi dézô lè mème d'étai, medzi à la méma metse et rondzi lè mème z'ou, dâi iadzo va bin, dâi z'autro iadzo cein porrâi mi allâ, et dâi z'autro iadzo, onco, cein va adrâi mau.

Dè bon plian, plianta ta vegne
Dè bouna mère preind la felhie,

se desont lè vilhio et ma fâî l'aviont bin résom, kâ âo dzo de vouâ lo mariâdzot est bin soveint onna patse âo bin onna folérâ. Et adon coumeint volliâi-vo que cein aulè bin ein après. Se lè pareints maniganson lè z'affrèrs, l'est bin râ que lè z'infants s'éyont bin beuhirâo. Ora l'arrevé soveint que na felietta sè laissâi eindzaublia pè on luron qu'a dâo boutafrou, que sâ bin tsantâ et bin dansi et que n'est pététrâ ni on bon soudzet et ni dè bouna maison. Tot coumeint on valottet sè pâo assebin laissi preindrè pè 'na gourgandine que lo sâ cajolâ et bragâ et qu'ein fâ bintout tot cein que le vâo.

— Ne faut donc pas êtrè ébayi se y'a tant dè mènadzo iò y'a soveint dâo grabudzo, kâ cein qu'on fâ à la couâite, on s'ein repeind à lizi, et s'on ne sè mariè pas avoué cauquon que vo convint autrameint què pè 'na galéza frimousse, onna bouna pliantena âo mémameint on pou dè brâza, n'ia pas gros à espérâ po lo bounheu.

— Portant y'a dâi mènadzo iò fâ galé allâ et iò on s'accordâ bin, mâ sont râ. Se l'hommo sè soulè et que sâi pe soveint âo cabaret qu'à l'hotô, binsu que cein va mau, quand bin la fenna sarâi on andze; et se l'est pottu, bordon, grin-dzo, cein aminè soveint dâi résoms. Se l'hommo est on gaillâ dè sorta et que la fenna sâi orgilliâosa, tsaropa, tabousse, maudeseinta, coffa, la pé ne pâo pas dourâ grand temps. Se ti lè dou vont mau, c'est onco bin dè pe pî, et ti lè dzo lâi a onna représeintachon. Et méma-meint iò semblî que s'accordont bin, lâi a soveint dâi petitè niésès, pas per devant lo mondo; et tant bin que l'aulè y'a adé on pou dè grabudzo de sa-t-ein quatoozè.

— Portant y'ein cognâiso dou que sont mariâ et que du passâ quatre ans n'ont jamé z'u, mâ jamé, on mot que passâi l'autro.

— Ta, ta, ta, n'ein crayo rein, et quoi est-te?

— C'est cè certain gaillâ qu'avâi z'ao z'u robâ per tsi l'asseuse et qu'a été condanâ à cinq ans. Vouâisque passâ quatre ans que l'est à la maison dé fooce et sa fenna, que va ein dzornâ, ne l'a jamé revu.

— Câise-tè, tsancro dè farceu!

A table.

Manger n'est point une action aussi simple qu'on pourrait le penser et, pour prouver cette assertion, différents auteurs ont cité mainte et mainte fois la leçon donnée par l'abbé Delille à l'abbé Cosson.

Un jour, ce dernier avait diné à Versailles chez l'abbé Radonvillers, en compagnie de gens de cour, de cordons bleus, de maréchaux de France. Il se vantait d'avoir déployé une rare connaissance de l'étiquette et des usages reçus.

L'abbé Delille, présent à ce discours, paria qu'il avait fait cent incongruités.

— Comment donc! s'écria l'abbé Cosson, j'ai fait comme tout le monde. — Quelle présomption! reprit Delille; vous allez voir que vous n'avez rien fait comme personne. Mais ne parlons que du diner. D'abord, que fites-vous de votre serviette en vous mettant à table?

— De ma serviette? je fis comme tout le monde, je la déployai, je l'étendis sur moi et l'attachai, par un coin, à ma boutonnière. — Eh bien! mon cher, vous êtes le seul qui ayez fait cela. On n'étaie pas sa serviette, on se contente de la mettre sur ses genoux. Et comment fites-vous pour manger la soupe?

— Comme tout le monde, je pense. Je pris ma cuiller d'une main et ma fourchette de l'autre... — Votre fourchette, bon Dieu! personne ne prend de fourchette pour manger la soupe. Mais poursuivons. Après votre soupe, que mangeâtes-vous?

— Un œuf frais. — Et que fitez-vous de la coquille? — Comme tout le monde, je la laissai au laquais qui me servait. — Sans la casser? — Sans la casser. — Eh bien! mon cher, on ne mange jamais un œuf sans briser la coquille. Et après votre œuf? — Je demandai du bouilli. — Du bouilli! Personne ne se sert de cette expression; on demande du bœuf. Et ensuite?

— Je priai l'abbé Radonvillers de m'envoyer d'une très belle volaille! — Malheureux! de la volaille! on demande du poulet, du chapon, de la pouarde; on ne parle de la volaille qu'à la basse-cour. Mais vous ne me dites rien de votre manière de demander à boire.

— J'ai, comme tout le monde, demandé du bordeau, du champagne, aux personnes qui en avaient devant elles. — Sachez qu'on demande du vin de Champagne, du vin de Bordeaux. Mais dites-moi quelque chose de la manière dont vous mangeâ-